

Commune de 6960 MANHAY

**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~

d'une demande de (1) :

- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n° 2~~

Le demandeur est : la S.A. « THOMAS ET PIRON HOME » (pour Mr BRONCKART)  
demeurant à / dont les bureaux se trouvent à (1) : 6852 OUR (PALISEUL), La Besace n° 14

Le terrain concerné est situé à MANHAY-HARRE, rue du Châtaignier et cadastré Section A n° 426 F – lot n° 6

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale (07,80 M / 11,00 M) et d'un car-port (08,00 M / 09,68 M)

et présente les caractéristiques suivantes (2) :

avec demande d'écart aux prescriptions du permis d'urbanisation « BRONCKART » autorisé en date du 31 janvier 2012 :

- Article 5.3 : Pente de toiture : le car-port est prévu avec une toiture plate ;
- Article 6.2 : Matériaux des murs en élévation : Pose d'une brique de deux tons : gris-brun uni moyen et gris-brun uni foncé ;
- Article 8 : Hygiène : le WC n'est pas éclairé et n'est pas aéré directement.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org) dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14 janvier 2019 au 28 janvier 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.
- (5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org).

A Manhay, le 09 janvier 2019.

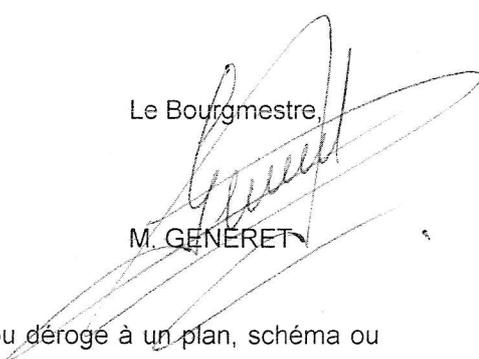
La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



M. GÉNÉRET

- (1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).
- (2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.
- (3) Heures d'ouverture des bureaux.
- (4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.
- (5) Non obligatoire